

Les subsides

Cependant, lorsque cette période sera du passé et que nous laisserons les journalistes et les commentateurs disséquer les 16 derniers jours où nous avons tous entendu sonner le timbre, je tiens à dire à Votre Honneur que les autres Canadiens interpréteront de façon différente la raison de cette interruption de nos débats. J'irais même jusqu'à dire que mes amis du parti au pouvoir ont été aussi surpris que nous, à vrai dire, d'entendre résonner la sonnerie pendant si longtemps. Je ne vous expliquerai pas en détail comment nous aurions pu abrégé cette période. Cependant, je puis dire à Votre Honneur que dans la région que je connais le mieux, ma propre circonscription, et la région atlantique dans une certaine mesure, bien des gens m'ont téléphoné qui n'avaient jamais téléphoné à un homme politique auparavant. D'accord, la première semaine, c'était normal. Au cours de la deuxième semaine, et cela se comprend, ceux qui me téléphonaient prenaient davantage parti. Les bons conservateurs téléphonaient pour manifester leur appui, tout comme d'autres, que je respecte parce qu'ils ont pris position et qui étaient de bons libéraux, si on peut les trouver, car il y en a encore quelques-uns.

M. Kempling: Nommez-en un!

M. Nowlan: Ils m'ont téléphoné et, bien entendu, ils étaient contre ce qui se passait à la Chambre. Cependant, ceux qui se sont manifestés après la première semaine ou après une dizaine de jours étaient des personnes engagées. Je crois sérieusement que tant que la Chambre ne se réformera pas, les gens diront avant longtemps que le timbre sonnait le glas pour notre institution. C'est presque aussi sérieux que cela. Il suffit de regarder autour de nous ce soir. Je ne jette pas la pierre parce qu'il s'agit d'une motion d'opposition. Il n'y a pas ce soir de foule énorme, terrible, pour appuyer ce que je pourrais dire ou ce qu'a dit plus tôt aujourd'hui le député de Nepean-Carleton (M. Baker), qui a fait un discours très sensé dans le cadre du présent débat. Cependant, je tiens à dire à Votre Honneur que j'ai déjà fait partie d'un comité de la procédure et de l'organisation. J'ai fait partie du dernier qui a siégé, Dieu sait il y a combien d'années. La priorité que l'on accorde à la réforme du Parlement est quasi scandaleuse. Aujourd'hui est le 308^e jour de la première session de la 32^e législature. Cette session parlementaire a commencé le 14 avril 1980. On s'en souviendra sans doute non seulement comme le Parlement des sonneries mais également comme celui de la plus longue session. Peut-être même le qualifiera-t-on en termes plus moqueurs encore. Je n'ajouterai rien. Je suivrai l'exemple de mon bon collègue, le député de Nepean-Carleton. Il s'est contenté de dire, cet après-midi, qu'il «regrettait» que le président du Conseil privé (M. Pinard), dans son intervention, s'en soit pris, à l'instar du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), aux qualités personnelles ou aux motifs personnels du chef de mon parti. Je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus, si ce n'est pour dire que mon chef n'a de leçon à recevoir de personne en matière de réforme parlementaire. D'autant plus que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Justice (M. Chrétien), ne peuvent s'entendre sur la définition d'un séparatiste, ou d'un terroriste, sans parler de la mémorable déclaration du premier ministre, la semaine dernière, où il a laissé entendre que c'était une attitude fasciste et qu'il y avait des rouges dans l'opposition, à commencer par leur chef.

• (2040)

Je ne veux rien ajouter à cela, mais le fait est, monsieur l'Orateur, que le gouvernement qui avait dit dans le discours du Trône qu'il s'intéressait à la réforme a laissé s'écouler deux cents jours de séance—nous sommes même entrés dans une deuxième année—sans qu'on ait même constitué le comité de l'organisation de la procédure. C'est une insulte à l'égard de tous les députés.

C'est assez drôle, et je ne sais pas s'il y a une conspiration quelque part. Je vais surprendre certains députés en disant que le premier ministre a déclaré, en une autre occasion, il y a quelques années, que les députés de tous les partis étaient de purs inconnus. Il participait à un débat et il parlait en tant que défenseur de cette théorie, et je n'ai aucun mal à m'y rallier également. Nous le savons déjà pour ce qui est de la politique. Des députés l'ont dit aujourd'hui. Nous ne participons qu'à l'élaboration de la politique. Toute l'histoire et tout l'objectif de cette institution n'étaient pas de légiférer mais d'essayer de tenir les cordons de la bourse.

Je crains, monsieur l'Orateur, que le premier ministre ne soit pas content qu'un député de l'arrière-ban comme moi—et que quelqu'un d'autre, le député de Gloucester (M. Breau), je pense—ait dit qu'il ne parlait que des députés de l'opposition, quand pour ma part, je parle à la fois des députés de l'opposition et des ministériels.

Je puis vous dire que si je me suis senti un pur inconnu en tant que député de l'arrière-ban à l'opposition, j'en étais vraiment un lorsque j'étais député de l'arrière-ban du parti au pouvoir, au sein de mon propre parti, pour ce qui est de participer à l'élaboration de la politique.

Ce que je crains, c'est que le premier ministre ne comprenne pas dans son analyse purement théorique du problème que ce n'est pas là la solution.

Si moi, député élu par mes commettants, je ne suis qu'un pur inconnu et, si c'est le cas de tous les députés de l'opposition, je crains bien que les députés de l'arrière-ban de la majorité ne soient eux aussi que de purs inconnus et si, quoique j'en pense, ils le sont vraiment, cela s'applique également à nos électeurs qui sont donc eux aussi de purs inconnus. Monsieur l'Orateur, c'est précisément pour cela que nous sommes ici, pour réformer cette institution et l'empêcher de disparaître.

Nous avons affaire à un drôle de paradoxe. Aujourd'hui, nos délibérations sont télévisées. Certains d'entre nous étaient ici quand les éclairages de la télévision n'avaient pas encore été introduits. Vous, monsieur l'Orateur, vous siégiez à la Chambre quand j'ai été élu pour la première fois et je dirai qu'il était encore possible à ces députés de seconde zone, même si certains étaient de ceux inconnus, de jouer un rôle avant que l'on ne modifie en 1969 le Règlement de façon radicale. A l'époque, j'avais beau être un député de l'arrière-ban, je pouvais néanmoins, quand le ministre de l'Environnement présentait son budget, lui poser une question au nom de mes électeurs et je pouvais bloquer ses crédits tant que je n'avais pas reçu une réponse à ma question. Ces règles, on le sait, ont changé. C'est pour cette raison que nous analysons les événements des 15 derniers jours.